

PROCES VERBAL –CM- du 4 novembre 2014

Secrétaire Madame Christiane CROZIER

CM. Présent 14

- **M. EUVARD** doit arriver à 22 heure (n'est pas venu) remplacé avec procuration par **M. BOUNIARD**.

Présentation du rapport d'activité 2013 de l'EPCI Rhône Helvie

Approbation à l'unanimité du PV du 24.09.2014

Délibération 2014 /70

Concernant la Taxe d'aménagement :

- **Mme CROZIER CHRISTIANE** a donné lecture de l'article L.331.10 du texte législatif du mois d'avril 2014 après quelques réponses aux questions posées le vote de la délibération a eu lieu à l'unanimité au taux de (2,5%).Aucun changement avec le tarif de l'année précédente.

Délibération 2014/71

Concernant le CLECT (Commission Locale d'évolution des charges transférées) suite à la réunion du conseil communautaire TESTON Joël a donné l'explication de cette délibération qui avait pour but de pouvoir encaissé la part CLECT que l'EPCI Rhône Helvie reverse à la Commune annuellement – (vote à l'unanimité)

Délibération 2014/72

Concernant l'augmentation du temps horaire d'un poste d'agent social, pour régulariser le contenu horaire envers les autres contrats à temps partiel soit passé le poste de 22H à 24H hebdomadaire à compter du 1 février 2015 (vote 14 P- 1 abstention)

Délibération 2014/73

Concernant une convention avec la CCRH, pour une mise à disposition d'un agent sportif de la CCRH du Teil, pour 2 heures par semaine pour le rythme scolaire D'Alba. Monique BEUGNET donne l'explication et répond aux questions des conseillers et précise que le financement de l'agent concerné serait déduit sur la dotation versée à la Commune sur l'année 2015.(vote à l'unanimité)

- **M. HILAIRE Michel** prend la parole pour décrire le contenu de la réunion de village de caractère du 14 septembre 2014 qui a eu lieu à Boucieu-le-Roi.

- **Mme PIQUEMAL Catia** donne des informations suite à la participation à l'AG de la mission locale, précise que 35 jeunes d'Alba sont suivis et aidés, et que cela représente, formation + aide financière = 32433,00 € d'investissement du budget(ML) -un mode de communication est à étudier pour informer les jeunes de la commune.

- **M. GAUTHIER Jocelyn** évoque les travaux à prévoir aux points les plus urgents suite aux pluies .Une demande de ralentisseur Route Jeu de Mail a été demandé par les riverains.

Délibération 2014/69

Concernant l'assainissement

Suite à une étude de quelques mois sur le dernier assainissement, le maire lit sa conclusion, il résulte que la société SAUR répond mieux aux attentes de la collectivité, en nous proposant une continuité du service respect et anticipation des normes.

La variante C fait apparaître une baisse par rapport au tarif actuel de 36,2% donc un coût optimisé. L'abonnement passe en 2015 à 51 € HT par an, la part variable à 1,05 € HT/m³.

- M. BOUNIARD a fait remarquer une erreur de taux de TVA, elle est constatée et reconnue par le bureau PLConsultant et précise que certaines informations contenu dans le projet de contrat doivent être revus.

Tous les conseillers sont d'accord pour voter la délibération sur l'assainissement à bulletin secret, le résultat est le suivant **11 OUI - 3 NON - 1 BLANC**

Donc la DSP est adopté avec contrat auprès de la SAUR.